# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## PRÉAMBULE

Les clients d'Atout Majeur Concept sont des établissements de santé publics et privés. Atout Majeur Concept, éditeur de logiciels pour la Santé, effectue exclusivement des formations intra, sur site en présentiel chez ses clients ou des formations intra à distance en Visio.

## 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société ATOUT MAJEUR CONCEPT pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client.

## 2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

- Pour chaque action de formation, un devis est transmis au client
- Atout Majeur Concept transmet, une convention de formation professionnelle continue intégrant les mentions prévues par la loi ;
- Le Client s'engager à retourner, dans les plus brefs délais à Atout Majeur Concept un exemplaire signé et portant son cachet commercial ;
- Une attestation de présence est adressée au Client avec la facture ;
- Une attestation individuelle de formation est remise à chaque participant à l'issue de la formation ;
- Le règlement intérieur des formations est disponible et affiché dans les locaux d'Atout Majeur Concept.

## 3. PRIX, RÈGLEMENT ET PÉNALITÉS DE RETARD

Les prix s'entendent nets sans escompte, hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le prix est payable à notre siège social : le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture.

Indemnité pour frais de recouvrement : Art D441-5 du code du Commerce :
« Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article 441-6 est fixée à 40 euros hors taxes.

De plus, à titre de clause pénale et en application des disposition légales, le Client sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement, calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

## 4. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

En cas d'annulation de la part du Client, Atout Majeur Concept privilégie son report à une date ultérieure.
Toute annulation ou report doit être signalé par écrit à Atout Majeur Concept.
Toute annulation ou report à moins de 10 jours ouvrés avant le début de la prestation entraîne la facturation de l'intégralité de la prestation à titre de dédit.

Atout Majeur Concept se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'action de formation en vous informant dans les délais les plus brefs.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ

L'utilisation des supports de formation ou de la prestation est autorisée pour le Stagiaire exclusivement. Atout Majeur Concept met en ligne sur son Extranet le manuel utilisateur, à destination de ses clients qui s'authentifient par login et mot de passe pour accéder aux documents.

Atout Majeur Concept, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription.

## 6. RESPONSABILITÉ

En aucun cas, la responsabilité d'Atout Majeur Concept ne saurait être recherchée dans l'exécution des prestations lorsqu'il y a :

- Faute, négligence, omission ou défaillance du Client, de mauvaise utilisation du matériel ou des logiciels, de formation insuffisante du personnel, de non-respect des conseils donnés, etc.
- Force majeur, événement ou incident indépendants de la volonté d'Atout Majeur Concept, tels que grèves, troubles sociaux, etc.
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel Atout Majeur Concept n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance (Télécom, Edf...)
- En ce qui concerne les autres dommages, la responsabilité d'Atout Majeur Concept ne peut en aucun cas et en aucune façon être supérieure au coût des prestations incriminées.

## 7. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En tant que responsable du traitement du fichier de ses collaborateurs, le Client s'engage à prévenir chaque Stagiaire que :

- Des données à caractère personnel sont collectées et traitées par Atout Majeur Concept pour la mise en œuvre de la formation
- Les éléments du parcours suivi lui seront accessibles
- Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit à l'accès et à la modification de ses données à caractère personnel en le demandant par mail à Atout Majeur Concept (lveillot@synora.fr).

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité des données des Stagiaires auxquelles il a eu accès.

## 8. ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Tout litige relatif à toute vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, serait, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Toulouse.